

Réunion de restitution de la phase 1 de l'étude bilan des connaissances pré-PTGE

Mardi 26 janvier 2021 - 10 h (visioconférence)

INTRODUCTION

Daniel FRECHET introduit la réunion en rappelant les objectifs du jour : préciser les définitions, identifier les données manquantes et présenter les besoins d'études selon deux scénarii (socle de base requis pour répondre au cahier des charges d'un PTGE, avec ou sans ajout d'études complémentaires). Ces premiers éléments de cadrage sont à apprécier au regard des enveloppes budgétaires et calendaires estimatives présentées en fin de réunion.

Temps 1 – qu'est-ce qu'un PTGE ?

→ Points clés : définition et rappel de l'articulation entre les démarches de PTGE, HMUC, SAGE et SDAGE. Les travaux d'élaboration du PTGE, dont la phase de diagnostic peut à minima être réalisée par une étude HMUC, constitueront l'essentiel de la révision du SAGE Loire en Rhône-Alpes (procédures mutualisées).

Temps 2 – inventaire des données « gestion quantitative » disponibles sur le territoire

→ Points clés : le territoire de la Loire en Rhône-Alpes se caractérise par un bon niveau de connaissances, lié à la réalisation de nombreuses études Adéquation Besoins Ressources en eau (ABR) à l'échelle des différents bassins versants des affluents. Des mises à jour sont néanmoins nécessaires, notamment pour évaluer les besoins en eau des différents usagers à l'horizon 2050. L'ensemble des données récoltées et/ou à produire seront également à homogénéiser pour modéliser une vision

fiable et intégrée à l'échelle du SAGE LRA et pouvoir simuler sur ces bases les effets de différents scénarii de gestion de la ressource.

Echanges

FEDERATION DE PECHE 42 (SABINE BESSIN)

- Attire l'attention sur la fiabilité de certaines stations limnométriques à l'étiage et sur le fait de pas confondre les notions de débit minimum biologique (DMB) en pied d'ouvrage avec les mesures d'estimation des besoins des milieux, bien que des méthodologies similaires puissent être mobilisées (méthode Estimhab).

CHAMBRE D'AGRICULTURE AGRI 42 (NADINE CROIZIER)

- Précise que les données du SMIF ne permettent pas à elle seules d'aboutir à une vision globale des besoins en irrigation du territoire.

C.C. FOREST EST (CLAIRE GARDON)

- Apporte des précisions sur le SCoT Loire centre (périmètre modifié, SCoT suspendu et possibilité de mettre à disposition certains éléments de l'étude ABR conduite en 2016 sur l'ancien périmètre).

SCoT SUD-LOIRE (LAURENT DRILLON)

- Informe que suite à la modification du périmètre du SCoT Sud-Loire, les éléments de l'étude ABR du SCoT Loire centre seront repris dans le cadre de la révision du SCoT Sud-Loire (démarche engagée sur le plan technique).

DDT 42 (PHILIPPE MOJA)

- Précise que les données irrigation peuvent être complétées par les informations des bases de données DDT (base des prélèvements soumis à la loi sur l'eau et base OASIS tous usages, sauf industriel, cf. gestion DREAL).

- Informe que dans le cadre de la révision de l'arrêté cadre sécheresse 42, la fiabilité et la surveillance des stations limnométriques à l'étiage seront renforcées.

CHAMBRE D'AGRICULTURE 42 (BERTRAND PALAIS)

- S'interroge sur la fiabilité des données disponibles ou à produire sur l'abreuvement et les retenues, souligne en conséquence les forts niveaux d'incertitude pesant sur la comptabilisation des usages agricoles.

AUTRES REMARQUES

- Ne pas oublier de prendre en compte le modèle climatique [AP3C](#).
- La DDT 69 constitue actuellement une base de donnée unique sur les prélèvements.
- Les données du schéma départemental d'irrigation de la Loire (2010) sont à intégrer, en termes de méthodologie de comptabilisation des volumes et d'évolution des projections.

Temps 3 – les déficits de connaissances identifiés

→ Points clés : certains territoires demeurent orphelins d'études ABR (Coise, Semène, Sornin-Jarnossin, le Lignon du Forez dans une moindre mesure et l'axe Loire). Autrement, des manques de connaissances sont également identifiés sur la nature et la disponibilité des ressources souterraines, les besoins des milieux naturels en hautes eaux, les inventaires plans d'eau, les volumes captés sur les sources et les projections hydroclimatiques.

Echanges

EPLOIRE (BENOIT ROSSIGNOL)

- Remarque d'ordre générale : il prend en compte les enjeux dans les « manques » de connaissance identifiés et s'accorder sur le niveau de précision que l'on souhaite obtenir. Il n'y a pas nécessité à combler tous les « manques » de manière identique et dans la même temporalité.

CHAMBRE D'AGRICULTURE 42 (NADINE CROIZIER)

- Rappelle que la notion de plan d'eau recouvre des réalités très différentes. Il convient d'être prudent sur les méthodes d'inventaire à employer. Regrette que le volet relatif à la prospective agricole ne soit pas suffisamment identifié comme un « déficit » de connaissances à combler sur le territoire, notamment au regard des constats sur la baisse de l'intensité de l'élevage et la montée de la demande sociétale vis-à-vis du maraichage.

FEDERATION DE DE PECHE 42 (SABINE BESSIN)

- Souligne la nécessité de prendre en compte les enjeux qualitatifs dans le cadre du PTGE, notamment en lien avec les problèmes de dilution des effluents des STEP (nb : ce point est bien identifié dans le scénario d'acquisition de données).

Temps 4 – les scénarii d'acquisition de connaissances

→ Points clés : l'échelle de travail pertinente est à caler sur les périmètres des CTMA. Ces premières propositions d'études sont à affiner, les besoins complémentaires n'étant pas arrêtés à ce stade. Le scénario de base (étude HMUC) permet de valider le cahier des charges du PTGE en phase diagnostic. Il permet d'avancer de manière efficace et homogène (modélisation à l'échelle du SAGE et simulations de scénarii de gestion). Il est à enrichir d'études complémentaires, à mener en parallèle (projections des besoins agricoles et AEP) ou par la suite (HMUC locales sur les bassins orphelins).

Echanges

CHAMBRE D'AGRICULTURE 42 (NADINE CROIZIER)

- Souhaite que les travaux relatifs aux incidences du changement climatique sur les systèmes d'exploitations soient pris en compte dans le cadre des études relatives à la prospective agricole. (nb : les éléments produits par la chambre d'agriculture de la Loire en 2019 sont disponibles en ligne à l'adresse suivante:

<https://extranet-loire.chambres-agriculture.fr/elevage/adaptation-changement-climatique/>

- Plus globalement, une analyse renforcée est demandée pour évaluer précisément et localement les futurs besoins en eau de l'agriculture, une analyse qui ne doit pas se limiter à de simples enquêtes terrains ponctuelles sur l'irrigation et l'abreuvement.

CHAMBRE D'AGRICULTURE 42 (BERTRAND PALAIS)

- Indique que le modèle d'inventaire des plans d'eau sur la Toranche n'est pas pleinement satisfaisant et que ses conclusions sont limitées.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT 42 (ALAIN BONNARD)

- Souligne qu'il ne faut pas oublier les enjeux biodiversité et tout l'intérêt d'estimer les besoins des milieux en période de hautes eaux pour caler les périodes de remplissages des retenues au plus près de la réalité des régimes pluviométriques locaux.
- Indique plus généralement que l'eau disponible va très vraisemblablement diminuer. Ce n'est donc pas la ressource en eau qui va s'adapter à nos besoins, mais bien nos besoins qui vont devoir s'adapter à sa disponibilité.

CHAMBRE D'AGRICULTURE 42 (NADINE CROIZIER)

- Précise attendre d'un PTGE, non pas plus d'eau pour l'agriculture, mais bien une vision complète des besoins et de la disponibilité de la ressource (dans les milieux naturels et les barrages), pour évaluer localement les possibilités de maintien des activités d'élevage, de développement du maraichage et valider les stratégies d'adaptation agricoles.

FEDERATION DE PECHE 42 (SABINE BESSIN)

- Précise que le Lignon du Forez constitue un secteur sensible sur le plan de la biodiversité (réservoir biologique identifié au SDAGE), les besoins des milieux sont donc à compléter sur ce bassin versant de manière prioritaire.

Temps 5 – premières estimations budgétaires et calendaires

→ Points clés : l'enveloppe budgétaire présentée constitue un premier estimatif qui sera à préciser poste par poste en fonction des niveaux de précision souhaités par les différents acteurs du PTGE et des capacités financières des porteurs d'étude. Un planning sur 18 mois constitue une hypothèse optimiste, qui exigera l'implication de tous, notamment dans la mise à disposition des données.

Echanges

FEDERATION DE PECHE 42 (SABINE BESSIN)

- Demande des précisions sur la méthodologie employée pour caractériser les besoins des milieux en période de hautes eaux.
- Précise concernant les volumes captés sur les sources, que le besoin de connaissances est important même si l'acquisition de données peut s'avérer fastidieuse. A ce titre, rejoint la position de la chambre d'agriculture sur le fait de tendre vers un état des lieux du PTGE le plus exhaustif possible.

BE ANTEA (JUSTINE RICHARD)

- Indique qu'une expertise terrain est proposée pour déterminer les besoins des milieux en période de hautes eaux, notamment en termes de crues morphogène.
- Des interrogations persistent à ce stade sur la méthodologie à employer pour évaluer les volumes captés sur les sources.

DIRECTION AGRICULTURE DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE (FRANCK BOMPUIS)

- Souligne tout l'intérêt du travail mené par les chambres d'agriculture du massif central sur les stratégies d'adaptation au changement climatique et sa territorialisation sur la Loire. Les enquêtes de terrain proposées à ce stade (abreuvement, irrigation) semblent peu adaptées aux objectifs du PTGE. Bien plus, il conviendrait de croiser les analyses prospectives de la profession agricole avec, les projets irrigation en cours ou en phase

d'émergence et la disponibilité de la ressource en eau. Les chambres d'agriculture ont vocation à être moteur de ce travail.

SAINT-ETIENNE METROPOLE, CONTRAT RIVIERE ONDAINE-FURAN (MAUD PONCET)

- Rappelle que des jaugeages ponctuels sont réalisés dans le cadre des réseaux de suivi qualité rivières, départemental et locaux, et que ces données pourraient être utilisées dans le cadre du diagnostic du PTGE.

BE ANTEA (JUSTINE RICHARD)

- Pose la question de la plus-value de mesures de jaugeages ponctuelles terrain dans le cadre d'une étude HMUC et sur une si courte durée d'acquisition (un an maximum).

DEPARTEMENT DE LA LOIRE, SERVICE SPEPA/MAGE (VIRGINIE TOURON)

- S'interroge sur le phasage proposé pour les études d'actualisation des besoins AEP. Pourquoi ces analyses seraient-elles réalisées postérieurement à l'étude HMUC alors que celle-ci demande une analyse prospective à 2050 tous usages confondus ?

BE ANTEA (JUSTINE RICHARD)

- La prospective sur l'usage AEP doit bien être intégrée dans l'étude HMUC, mais en grande masse. La présentation entendait par « études ultérieures » un niveau plus fin d'analyse (précisions sur l'organisation, la répartition et l'optimisation de la ressource, etc.), à réaliser à une échelle locale comme celle des SDAEP des EPCI. Ceci repose à nouveau la question du niveau de connaissance à avoir dans le diagnostic du PTGE et l'articulation des différentes démarches en cours ou en projet sur le territoire.

CONTRAT RIVIERE ONDAINE-FURAN, SAINT-ETIENNE METROPOLE (MAUD PONCET)

- Indique sur ce point qu'il faudra échanger avec les différents CTMA sur les éléments d'études complémentaires du PTGE qui pourraient venir s'inscrire dans les plans d'actions des futurs contrats rivière.

CONCLUSION

Daniel Frechet conclut la réunion en soulignant tout particulièrement l'importance d'intégrer tous les usages dans le projet de PTGE (biodiversité, agriculture, AEP, économie/industrie, tourisme, etc.)

En termes de **calendrier et de suite à donner**, les éléments suivants sont proposés :

- recueil de données complémentaires et de précisions sur les attentes au niveau des études : il est demandé à chacun des destinataire de ce compte-rendu de retourner à gonzague-de.montmagner@loire.fr les champs complémentaires du tableur Excel joint **sous quinzaine**.
- Ces retours permettront d'affiner un premier projet de cahier de charges qui vous sera transmis fin février 2021.

Liste des présents

Prénom – Nom	Organisme
Alain BONNARD	FNE Loire
Benjamin COULAND	DDT 42 (S2E)
Benoît ROSSIGNOL	EP Loire (DDGT)
Bertrand PALAIS	Chambre d'agriculture de la Loire (élu)
Cécile JOIN	DDT 69 (SEN)
Christiane MANGAUD	AELB (délégation Allier Loire Amont)
Christine JODAR	Département de la Loire (élue, VP « eau »)
Claire GARDON	C.C. Forez-Est
Daniel FRECHET	Président du SAGE Loire en Rhône Alpes
Dominique DURAND	ALSAPE (association des industriels pour l'environnement)
Franck BOMPUIS	Département de la Loire (direction agriculture)
Gonzague DE MONTMAGNER	EP Loire / Département de la Loire
Guillaume VERPY	Département de la Loire (direction agriculture)
Julie FARGIER	Département de la Loire (service environnement)
Laurent DRILLON	SCoT Sud-Loire (services)
Louis REDAUD	DDT 42 (S2E)
Marc MICHEL	Département de la Loire (direction agriculture)
Marion GUIBERT	Roannaise de l'eau (CTMA Renaison-Teyssonne et Rhins Rhodon Trambouzan)

Maryline THOLLOT	SIMACOISE (CTMA Coise)
Maud PONCET	Saint-Etienne Métropole (CTMA Ondaine-Furan)
Nadine CROIZIER	Chambre d'agriculture de la Loire (services)
Paul BERTHET	Loire Forez Agglomération (CTMA Lignon du Forez)
Philippe CHARTE	Roannaise de l'eau (élu, VP « GEMA »)
Philippe MOJA	DDT 42 (S2E)
Sabine BESSIN	Fédération de pêche de la Loire (services)
Suzanne BRAKEL	Agence Locale du Climat 42
Sylvain LECUNA	EDF Hydro centre
Valérie BADIOU	EPLoire (animatrice du SAGE Loire amont)
Virginie TOURON	Département de la Loire (SPEPA/MAGE)
Xavier de VILLELE	C.C. Vals d'Aix et Isable (CTMA Vals d'Aix et Isable)
Yves GUBIEN	Roannaise de l'eau (services)

Excusés

Alain LAURENDON	Département de la Loire (élu, 1 ^{er} VP) / SMIF (élu)
Anne-Sophie GAUMMOND	SMAELT (CTMA Loise Torranche)
Cecile PIZZIMENTI	CCI antenne de Roanne (services)
Céline DECHAVANNE	SYMISOA (CTMA Sornin-Jarnossin)
Christine RUQUET	Département de la Loire (direction ingénierie territoriale)
Christophe RIOCREUX	Agence locale d'urbanisme (EPURES)
Denis CHAZALLET	CCI Lyon Métropole St-Etienne Roanne (services)
Elisabeth COURT	DREAL Aura (antenne Clermont)
Eric DESCHAMPS	OFB 42
Jean SANIAL	SMIF (élu)
Jérôme Canot	SIVAP (services)
Mélissa LACROIX	CCI antenne de St-Etienne (services)
Nicolas CHARRETIER	Chambre agriculture de la Loire (élu)